

DEC180187DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Damien Cianfarani, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171686DR10 du 9 juin 2017 portant nomination de M. Damien Cianfarani aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Damien Cianfarani, dans l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 12/02/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 18/01/2018


Le directeur de l'unité
Pierre RABU

Visa du délégué régional du CNRS


Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Le Président de
l'Université de Strasbourg




Michel DENEKEN